



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100025

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 9352
N/REF : 5/10/2025 0H40 C:002400 I:05035
V/REF : Contrat N°009352 du 27/08/2013

**SDC 'Le Garibaldi'
C/O GINET IMMOBILIER
79, RUE ANATOLE FRANCE
69100 VILLEURBANNE**

IMMEUBLE : LE GARIBALDI
288 RUE GARIBALDI
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme C LARVARON

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 10 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 9 VIDOIRS, 3 CONTAINERS DE 240 LITRES ET 1 CONTAINER DE
340 LITRES

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Avril
et 1er Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 233,82

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2013	Valeur	: 111,5
	Mois de l'indice de révision	: 06/2025	Valeur	: 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100025

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 1 Gaine V.O/Containers	2/AN	292,74	146,37
1,00	Remise a titre commercial 12%		12,00%	-17,56
TOTAL H.T.				128,81
T.V.A. a 10,00%				12,88
TOTAL T.T.C.En EURO				141,69

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.